

Exigences pendant le régime intérimaire **AVANT le 1er octobre 2025**

Entreprises de fabrication

• Produits en métal (Groupe prioritaire 1)

Comité de santé et de sécurité (CSS) Représentant en santé et en sécurité (RSS) CSS et un RP? Programme de prévention À mettre en place Comité de santé et de sécurité (CSS) Représentant en santé et en sécurité (RSS)

À maintenir

Entreprises de fabrication

- Produits électriques
- Habillement
- Textile et bonneterie
- Imprimerie et activités connexes

MultiPrévention : www.multiprevention.org | CNESST : LMRSST



Exigences suite à l'adoption du RMPPÉ DEPUIS le 1er octobre 2025

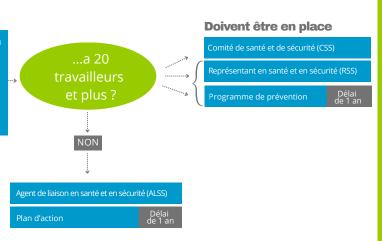
Entreprises de fabrication

• Produits en métal (Groupe prioritaire 1)



Entreprises de fabrication

- Produits électriques
- Habillement
- Textile et bonneterie
- Imprimerie et activités connexes



MultiPrévention: www.multiprevention.org | CNESST: LMRSST